

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 15 Fructidor, an V.

(Vendredi 1^{er}. Septembre 1797.)

Etat des emprunts volontaires et forcés faits par la municipalité de Vérone pour le paiement des contributions et réquisitions imposées à cette ville par les Français. — Arrêts pris par la municipalité de Venise concernant les religieux des couvens dotés et les prêtres réguliers et séculiers. — Ouragan terrible arrivé dans les départemens des Basses-Pyrénées et du Ger — Vexations commises envers des citoyens de Nice par des soldats.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Vérone, le 12 août.

Notre gouvernement central vient de publier l'état actif & passif de la caisse depuis le 30 avril jusqu'au 30 juin dernier.

Il en résulte que les emprunts volontaires & forcés ont produit, tant en argent effectif qu'en bijoux & argenteries, une recette de 5 millions 88 mille 304 livres. La dépense occasionnée par les contributions & les réquisitions des Français, les habits, logemens, transports fournis à leurs troupes, la table de leurs généraux & commissaires, les honoraires des fonctionnaires publics, la fête funebre & celle de l'arbre de la liberté, les frais de voyage, & la garde nationale, &c. se monte à 4 millions 95 mille 788 livres. La liberté nous aura coûté assez cher; mais c'est un bien, dit Montesquieu, qu'on ne sauroit trop payer.

L'argenterie des églises, qui a été livrée aux Français & transportée à Milan, pesoit 10,515 livres, & elle est donnée à compte sur la contribution de 170,000 sequins qu'ils ont imposée. Pour suppléer à ce déficit, on créera de nouvelles contributions.

De Venise, le 14 août.

Dans une de ses dernières séances, notre municipalité a pris un arrêté pour ordonner aux religieux des couvens dotés qui ne sont point dépendans des couvens de Venise, d'en sortir sous dix jours. Les sommes assignées pour leur entretien seront rendues, & une commission spéciale fera un rapport sur une réforme économique dans les couvens & communautés.

Un autre proclamation enjoint à tous les prêtres réguliers & séculiers qui ne sont pas du corps des mendiens, de remettre tous les matins à la célébration de la messe au sol au profit de la caisse de la garde nationale.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 20 août.

Nous savons maintenant que le courrier arrivé le 5 de ce mois, au quartier-général de Schetzingen, n'a point apporté la nouvelle de la conclusion définitive de la paix, mais qu'il étoit porteur de dépêches, annonçant que la France consent à la restitution de Mantoue, & que les états de la maison d'Autriche en Italie s'étendront jusqu'à la rivière d'Oglio.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 fructidor.

On mande de Wetzlaer, où est le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, que le général Hoche est assez grièvement malade depuis quelques jours. Ses amis assurent que cette maladie est l'effet du chagrin qu'il a éprouvé par les diverses dénonciations dont il a été l'objet; mais nous croyons que le général Hoche n'a point de ces foiblesses là. Au surplus, il est certain qu'il vient de donner l'ordre à quatre régimens de cavalerie qui étoient destinés pour la Champagne, de retourner dans leurs cantonnemens.

Des lettrés de la Haye marquent qu'un tiers seulement des citoyens qui avoient le droit de voter, a assisté aux assemblées du peuple. La grande majorité ne s'est pas prononcée; cette majorité est d'autant plus importante, qu'elle se compose du ci-devant ordre équestre, de presque tous les riches propriétaires & de la majeure partie des négocians. C'est le premier septembre que l'assemblée actuelle se dissout & qu'elle est remplacée par la nouvelle. On a réélu à cette dernière, les membres les plus exagérés de l'assemblée actuelle; les choix, en général, sont d'une nature à faire trembler les amis de l'ordre & de la tranquillité. Dans le fond d'un club de la Haye, composé d'anarchistes, l'on travaille déjà à un nouveau plan de constitution qui sera modelé sur celle de 1793. Les partisans de la maison d'Orange se réjouissent de toutes ces circonstances; ils en esperent des troubles, ensuite l'appui d'une puissance voisine & puis le retour de l'ancien ordre de choses. *O stultas hominum mentes!*

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice , le 28 thermidor.

La terreur est dans notre ville ; les troupes de ligne donnent la chasse aux oreilles de chien , & coupent même les oreilles de ceux qui les portent ; l'on regarde comme des royalistes ceux qui portent cette coiffure. Les prêtres sont aussi insultés par-tout où on les trouve. C'est un spectacle bien affligeant pour nous de voir une pareille lutte entre les soldats & les citoyens. Si cela continue , il faudra de nouveau habiter les forêts.

Une lettre de Montebello annonce que déjà plusieurs bataillons de l'armée d'Italie sont partis pour l'intérieur de la France , & qu'il y en a de destinés pour Nice , Marseille & Lyon. Si ils ont tous le même esprit , le terreur sera de nouveau organisée dans le Midi , & nous aurons sans doute un gouvernement militaire.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

De Tarbes , le 30 thermidor.

Le 28 de ce mois , entre cinq à six heures du soir , un ouragan le plus violent de connoissance d'homme , accompagné de grêle d'une grosseur énorme , a ravagé , dans moins d'une heure , près de deux cents communes de ce département , & de ceux des Basses-Pyrénées & du Gers. Plus de quarante communes ont perdu toute leur récolte en milloc pour cette année , & les vignes sont hors de rapport pour deux ou trois ans. L'ouragan étoit si impétueux , & la grosseur de la grêle étoit telle que , dans plusieurs de ces communes , les toits des maisons , construits en ardoises ou en tuiles , ont été totalement enlevés ou criblés , & plusieurs maisons ont été démolies de fond en comble ; les troupeaux de brebis , au passage , ont été écrasés ; des hommes , des femmes & des enfans trouvés mutilés ou morts dans les champs. Les arbres , d'une grosseur énorme , n'ont pu résister à l'impétuosité du vent ; on en a trouvé de cassés par le milieu , & d'autres totalement déracinés. Chaque grain de grêle étoit communément du poids d'une , deux ou trois livres ; on en a même trouvé du poids de cinq livres. Les cultivateurs ou fermiers de ces malheureuses contrées , sont irréparablement ruinés.

De Paris , le 14 fructidor.

Le général Chérin , chef de l'état-major de l'armée de Sambre & Meuse , vient d'être nommé commandant de la garde du directoire , à la place du général Krick.

C'est peut-être un bonheur dans notre situation actuelle que l'état d'épuisement moral où nous sommes tombés. Si les passions existoient encore dans toute l'énergie que la révolution leur donna , qui peut douter que déjà la guerre civile n'eût placé deux armées de Français en présence ? L'imagination la plus vive est forcée de calculer les suites d'un mouvement ; & quand la révolution veut recommencer , elle-même nous montre par-tout des témoignages qui désabusent les hommes les plus ardens , les plus passionnés. Plusieurs personnages connus , qui ne manquoient ni d'audace ni de lumières , ont aspiré à l'existence de chefs de parti , & il n'est presque aucun d'eux qui n'ait péri par les mains de ce parti qu'il avoit con-

duit au triomphe. La vengeance du vaincu a toujours été dans les divisions des vainqueurs ; chaque prétendu chef a été soumis à ses lieutenans & souvent au rebut de son armée. Robespierre , qui ne sembloit & ne devoit être que le Thersite des révolutionnaires , en a successivement abattu tous les chefs , parce qu'il avoit plus de suite dans sa haine & plus de profondeur dans sa dissimulation.

Si quelques hommes avoient conçu le projet de recommencer la révolution , soit sur le plan des journées les plus désastreuses , soit avec l'appareil nouveau d'une guerre civile , je leur demanderois ce qu'ils sont dans leur propre parti , par où ils ont excité l'enthousiasme & mérité l'affection de cette classe d'hommes éternellement révolutionnaires , qui n'ont compté leurs exploits que par leurs crimes. *Vous avez régné* , leur diroient ces hommes ; *vous avez joui de toutes les pompes extérieures du trône et d'une domination presque absolue , pendant que nous étions plongés dans la proscription* , (car ils appellent ainsi le supplice de ne pouvoir plus nuire). *Nous n'avons point eu de freres égorgés dont les mânes ne vous accusent. Vous nous avez invoqués dans vos allarmes et punis dans votre sécurité. Vos maximes , nous les abhorrons ; votre puissance est condamnée par nos principes et par nos malheurs.*

Qui doute un moment que c'est ainsi que parleroient les conjurés de Babeuf , les conjurés de Grenelle , les partisans de la constitution de 93 , du pillage & du crime ?

Si les insensés provocateurs d'un mouvement , laissent de côté la puissance du poignard des assassins pour recourir à celle des bayonnettes ; *qu'êtes-vous parmi nous* , leur diroient les soldats ? *quels ordres avez-vous à nous donner* , leur diroient les chefs ? *Vous avez appelé notre force , la voilà ; mais c'est à vous à la saisir et à nous à la commander. Le pouvoir ne doit-il pas être mesuré par la gloire et par les périls ?* Mais bientôt les chefs se trouveroient arrêtés dans leur ambition par l'armée qu'ils auroient entraînée. Sortis un moment de leur devoir , les soldats ne voudroient plus y rentrer. De soldats qu'ils étoient , on les auroient rendus révolutionnaires , ils en suivroient toutes les maximes : la domination ne seroit plus le partage d'aucun ; l'anarchie seroit regardée comme le bien de tous. Ils se souviendroient des douces images qu'ils se formoient d'un retour paisible dans leurs foyers ; ils frémiroient de les avoir ensanglantés , & se vengeroient sur leurs chefs de leurs propres remords.

Il y a une telle évidence dans ces calculs , qu'au milieu des symptômes de haine & de division qui nous entourent & qui reparoissent à l'instant même où on les croit calmés , on ne peut croire que la mine de destruction soit allumée par les ordres de ceux qui se trouvent placés au-dessus d'elle. Pour vous qui honorez assez la liberté pour concevoir qu'elle s'associe avec les institutions douces & humaines ; qui honorez assez nos légions victorieuses pour les croire incapables d'un crime , vous développez mieux vos forces , lorsque vous paraissez en avoir le sentiment. La crainte & l'indignation même seroient pour vous des conseillers sages. Les ennemis de toute liberté voudroient voir engager le combat aussi bien que les ennemis de tout ordre ; mais ni les uns ni les autres ne seroient des auxiliaires sûrs. Au milieu de la tempête , attachés toujours à votre gouvernail , vous pouvez dire ces paroles pleines de sens & de naïveté que Montagne rapporte à

un pilote assailli par les orages : *O Neptune ! tu peux me sauver si tu veux ; si tu veux tu me perdras ; mais je tiendrai toujours droit mon timon.*

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SIMÉON.

Suite de la séance du 13 fructidor.

Dumolard, qui prend la parole après Hardy, dit qu'une preuve irréfutable de la liberté des opinions dans le conseil, c'est l'audace avec laquelle on vient de calomnier la majorité de ses membres. Qui osera dire qu'on n'est pas libre à la tribune, quand on souffre que de cette tribune on répande, avec une atrocité froide & réfléchie, les plus odieux soupçons sur les premiers mandataires du peuple ?

Oui, oui, s'écrie l'orateur, il existe un système de calomnie ; & c'est contre vous, représentans de la nation.

Oui, c'est vrai, crient une foule de voix.

Sans doute, reprend Dumolard, le parti royaliste s'agite dans l'ombre ; quelques misérables osent encore, nourrir des espérances aussi insensées que criminelles : qu'ils se montrent, & ils seront anéantis ; leur tentative auroit le même succès qu'ont eu toutes celles qu'ils ont faites.

Mais la véritable faction, voulez-vous la connoître ? Cette faction qui veut détruire la liberté & la constitution, qui veut rétablir la royauté sur des monceaux de cadavres, c'est la faction d'Orléans.

Oui, oui, crie-t-on.

Tous les moyens sont bons à cette faction infâme, reprend Dumolard ; elle sème les haines, les divisions, les soupçons.

Ils ne veulent ni de la paix intérieure ni de la paix au-dehors, ces hommes tourmentés par le remord des crimes qu'ils ont commis & par le besoin d'en commettre encore.

Ils cherchent à séduire le directoire, & déjà ils aiguissent leurs poignards pour l'égorger.

Peuple ! apprécie ceux qu'on dénonce & ceux qui dénoncent, par leur conduite & leur moralité.

Les factieux sont ceux qui n'avoient pas un sol avant la révolution, & qui étalent un luxe insolent.

Un grand nombre de voix. — Oui, oui.

Dumolard. — Où ont-ils pris leurs richesses ? Ils les doivent à l'incendie, au pillage, aux massacres, oui, aux massacres de septembre.

Rappelez-vous ces tems d'épouvante & de deuil, où la guillotine étoit promenée dans toute la France. Que faisoient ces hommes alors ? Ils incendioient les villes, ils assassinoient les citoyens. Souvenez-vous des échafauds de Bordeaux.

Aujourd'hui ils voudroient armer les soldats contre les citoyens ; ils voudroient faire battre les soldats entr'eux ; ils voudroient les ramener des frontières, où ils ont tant conquis de gloire, pour leur faire assassiner leurs peres, leurs freres, leurs amis : ce crime, plus exécrable que tous ceux que Robespierre a commis ; ce crime, dont l'idée seule glace d'horreur, a été tenté. Je vous le demande, maintenant, où sont les factieux ?

Ils ne réussirent pas ; non, ils ne feront pas des assassins de nos généreux guerriers ; ils ne parviendront pas à égarer ni à égorger le gouvernement.

Pour vous, représentans du peuple, restez calmes, c'est la votre force ; faites de bonnes loix, le peuple vous jugera & la liberté sera sauvée.

Comme Dumolard ne peut pas croire que Bailleul, qui est en congé, soit l'auteur de l'écrit dénoncé, il pense que le conseil doit se borner à arrêter qu'il s'expliquera à ce sujet quand ce membre sera de retour au conseil.

Thibaudeau à la parole ; il témoigne son étonnement de ce qu'on lui ait reproché qu'il avoit proposé de créer un tribunal révolutionnaire.

C'est vrai, lui crient quelques membres, c'est vrai.

Thibaudeau. — Si je n'étois rassuré par ma conscience, je croirois en effet avoir proposé un tribunal révolutionnaire, quand je vois que ceux qui me font ce reproche, se connoissent parfaitement bien en tribunaux révolutionnaires.

De violens murmures éclatent d'une part ; de l'autre on rit.

Hardy va à la tribune.

Mes dernières paroles, dit Thibaudeau, ne peuvent concerner notre collègue Hardy. Il ajoute que la discussion qui a eu lieu est indigne du corps législatif, qui n'est point accusable, & qui ne peut être jugé que sur ses actes & par la nation. Quant à lui, il se réserve de prouver que la proposition qu'il a faite n'a rien de révolutionnaire ; & comme un représentant doit avoir toute liberté de dire à la tribune ou d'écrire ce qu'il veut à ses commettans, dût-il se tromper ou avoir même plus qu'une erreur à se reprocher, Thibaudeau demande l'ordre du jour sur toutes les propositions qu'on a faites.

Tallien paroît à la tribune.

On demande à grands cris que la discussion soit fermée. Tallien insiste pour obtenir la parole : elle lui est accordée. Mon intention, dit-il, n'est point de venir discuter la question principale qui vous a occupés, je viens répondre aux inculpations qui m'ont été faites par Dumolard : ainsi c'est de moi seul que je vais entretenir le conseil. (Murmures.)

On réclame l'ordre du jour.

Quoi ! s'écrie Tallien, on aura entendu en silence les inculpations contre moi ; elles retentiront dans toute la république, & je n'aurai pas la faculté d'y répondre ! Depuis le corps législatif, je ne me suis permis aucune personnalité.

Madier vivement. — C'est faux !... contre moi !

Tallien. — Mon ardent amour pour la liberté m'a fait trouver depuis la révolution dans des circonstances pénibles & difficiles, & je dois à ce sujet entrer dans quelques détails pour répondre à des imputations répétées par des milliers de folliculaires.

Au 10 août, époque à laquelle une insurrection populaire renversa le trône, je fus appelé à la commune de Paris pour en être le secrétaire général ; mais je ne fus point membre du conseil général. Je n'hésitai pas néanmoins à élever la voix en faveur des malheureuses victimes qu'on égorga au 2 septembre ; je demandai qu'on se transportât aux prisons pour faire cesser ces massacres. Ma voix ne fut pas écoutée. Comme je n'étois qu'un être passif, je ne pus donner aucun ordre.

Des canonniers vinrent demander la tête de Louis XVI

qui étoit au Temple. N'écoutant que mon zele, je me jettai au milieu d'eux : je les conjurai de ne point se souiller d'un noir attentat. On m'enleva & on m'entraîna dans mon bureau.

Le 3, on partit pour aller chercher les prisonniers d'Orléans. Je demandai un passe-port ; on me le refusa : je partis malgré cela : arrive à Longjumeau, je haranguai ceux qui alloient chercher ces victimes : mes efforts furent inutiles ; on me précipita de dessus mon cheval, & je revins à Paris.

J'accourus aux prisons où l'on égorgoit encore, & j'eus la satisfaction de sauver quelques personnes, notamment madame Saint-Brice & mademoiselle de Tourzelle. Je sauvai également deux prêtres réfractaires que je cachai pendant vingt-quatre heures sous un tapis vert. Diverses personnes peuvent attester la vérité de ces faits : il en est même dans cette enceinte que je fus assez heureux pour faire échapper à ce massacre...

Debonnaires se leve, & dit : c'est moi.

Tallien parle ensuite de sa mission à Bordeaux ; mission déplorable, dit-il, dans laquelle il y fut cruellement trompé : mais enfin il cassa la commission militaire, & fit tout le bien qu'il put ; aussi fut-il accusé de modérantisme.

Qui n'a pas fait de fautes dans la révolution ? continue Tallien. Les malheurs de ces tems funestes, je voudrais les effacer de mon sang ; car j'y ai contribué par exaspération ; mais plus d'un membre de cette enceinte a siégé à côté de Robespierre. Nous ferions mieux de travailler ensemble à réparer tant de maux, que de nous les reprocher sans cesse.

Quant à sa fortune, Tallien assure qu'il n'a rien ; tout est à sa femme. Il finit par dire qu'il ne parlera pas de ce qu'il a pu faire au 9 thermidor.

Le conseil ferme la discussion & passe à l'ordre du jour sur le tout.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAFFON-LADEBAT.

Séance du 13 fructidor.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur le service de la garde nationale.

Rabaud jeune pense que si l'on permet le remplacement dans d'autres cas que celui de maladie ou de l'absence légalement constatée, on commencera par favoriser la paresse, amener l'indifférence, & qu'on finira par inspirer le dégoût. Il vote contre la résolution.

Launoy pense qu'on n'a attaqué la résolution que pour la forme ; le véritable point de mire contre lequel tous les efforts étoient dirigés, dit-il, est la loi du 25 thermidor, qui rétablit la garde nationale. C'est cette loi que l'on voudroit voir anéantie, parce qu'on sait combien elle opposera d'obstacles aux projets des factions : c'est cette loi qu'on a attaqué ouvertement ici ; c'est pour l'avoir fait, qu'on a été rappelé à l'ordre ; c'est pour l'excuser, qu'on a prétendu ne point en avoir connoissance, & c'est pour s'épargner une seconde censure, qu'on a pris une marche plus oblique, mais dont on ne se promet pas moins de succès.

Launoy soutient que l'égalité ne sera pas blessée, parce que la loi accordera la faculté de se faire remplacer. Quoi ! dit-il, parce qu'un citoyen aura plus d'aisance qu'un autre, on voudroit l'empêcher d'en profiter pour se faire remplacer dans un service que ses affaires ne lui permettent pas de faire ! Cela me rappelle l'égalité de Marat & celle des comités révolutionnaires. Je vote pour la résolution. Le conseil l'approuve.

Sur le rapport de Porcher, le conseil approuve une résolution du 2 fructidor, relative à l'exploitation, fabrication, emploi & vente des poudres & salpêtres

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 14 fructidor.

Des peres & meres de défenseurs de la patrie demandent à être payés des secours que la nation leur accorde. Leur pétition est renvoyée à la commission des dépenses.

A l'occasion de la pétition d'un citoyen arrêté aux frontières, parce qu'il apportoit des montres qu'on a prétendu être anglaises, Tarbé demande que la commission chargée d'un rapport sur la loi du 10 brumaire, le fasse dans trois jours, parce qu'au moyen de faux permis on introduit chaque jour des marchandises prohibées. Cette proposition est adoptée.

Après quelques débats sur les deux projets présentés par Thibaudeau, le conseil arrête qu'ils seront discutés séparément.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution sur les transactions, dont le titre est postérieur, mais l'origine antérieure au 1^{er} janvier 1791.

Bourse du 14 fructidor.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Lausanne....	au pair, 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem.....	57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lond.....	261. 2 s. $\frac{1}{2}$, 251. 15 s.
Hambourg....	191 $\frac{3}{4}$, 189 $\frac{3}{4}$.	Inscript. 151. 5 s., 10 s., 16 l.,	
Madrid.....	12 l. 15 s.	15 l., 15 l. 15 s.	
Mad. effectif.	14 l. 15 s. pap.	Bon $\frac{5}{4}$...	13 l. 5 s., 2 s. $\frac{1}{2}$, 12 l.
Cadix.....	12 l. 15 s.	15 s., 13 l.	
Cadix effectif...	14 l. 15 s. pap.	Bon $\frac{1}{4}$	
Gènes.....	93 $\frac{1}{2}$, 92 $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	103 l.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$, 101 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 l. 15 s.
Lyon.....	au pair.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Marseille.....	idem.	Quadruple.....	79 l. 15 s.
Bordeaux....	$\frac{3}{4}$ 1 perte.	Ducat d'Hol....	11 l. 10 s. $\frac{1}{2}$.
Montpellier.....		Souverain....	33 l. 17 s. 3 d.
Bâle. au pair,	$\frac{1}{4}$ o b., 1 $\frac{1}{8}$ p.	Guinée.....	25 l. 5 s.

Esprit $\frac{3}{8}$, 540 à 545 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 420 l.
 — Huile d'olive, 11. 1 s., 2 s. — Café Martin., 2 l. à 2 l. 2 s.
 — Café St-Domingue, 1 l. 19 s., 2 l. — Sucre d'Haambourg, 2 l. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 14 s. 9 d. à 15 s. — Chandelle, 12 s., 13 s.

Essai Politique sur l'état actuel de la France; par Joseph Despaze. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Le but de cet Ouvrage, est de prouver à tous les français, la nécessité de s'attacher à la constitution, en leur présentant le tableau des malheurs qui accompagneroient toute révolution. Il est écrit avec chaleur & élégance.